

Lyon, le 22 janvier 2024

Cabinet Lamy Environnement

Charte de qualité

Nous accompagnons nos clients dans la mise en place de systèmes de management du développement durable dans une logique d'amélioration continue.

Nous avons formalisé nos méthodes dans une charte qui définit 6 points d'attention pour la qualité de nos prestations.

1. Pédagogie du développement durable

Toutes nos missions ont un objectif pédagogique fort : en aidant nos clients à prendre conscience de l'impact social et environnemental de leurs activités, et en les orientant vers plus de sobriété dans leur fonctionnement (process, consommation, déplacements...), nous favorisons une meilleure prise en compte de leur responsabilité sociale et sociétale.

Nous nous engageons à donner l'exemple en nous impliquant nous-mêmes dans une démarche de développement durable.

Nous adhérons au Pacte Mondial ([Global Compact](#)), référentiel international mis en place sous l'égide des Nations Unies, pour mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Nous réalisons annuellement notre Bilan Carbone. Nous adhérons au Label Engagés à Lyon. Nous nous impliquons également dans des associations telles que FORSE et l'APCC.

2. Prise en compte des attentes du client

Afin de répondre aux attentes de nos clients, nous nous engageons à communiquer au maximum avec eux et nous sommes réactifs à leurs demandes.

Nous adaptons nos méthodologies et nos outils aux besoins spécifiques de chaque client.



3. Favoriser l'autonomie de nos clients

Nous aidons nos clients à s'approprier les méthodes et outils utilisés, afin d'acquérir une réelle maîtrise de la mise en œuvre et du suivi de leurs actions en faveur du développement durable.

Nous organisons le transfert de compétences de nos consultants vers les équipes opérationnelles de nos clients à travers des actions de formation.

Pour les collectivités, ces formations s'adressent d'abord aux agents, mais des formations spécifiques peuvent être proposées aux élus, pour les aider à prendre la mesure des enjeux de la transition écologique et énergétique et à mieux comprendre les leviers d'action à l'échelle de leur territoire.

4. Pilotage de la mission

Pour toute mission, un responsable est désigné au sein du cabinet : il est l'interlocuteur privilégié du client et a pour mission de conduire le projet, de gérer les relations avec le client et de coordonner le travail des autres consultants.

5. Bilan objectifs / résultats

Le déroulement de chaque mission est suivi à travers un tableau de bord spécifique qui permet d'identifier tout écart quant aux objectifs et échéances.

À la fin de chaque étape, un bilan objectifs / résultats permet de confronter le déroulement de la mission aux besoins du client (qui peuvent évoluer par rapport aux objectifs de départ).

6. Empreinte écologique

Nous nous engageons à limiter l'empreinte écologique de notre mission en choisissant les solutions les plus économes en consommation d'énergie et de matières premières, tant pour les déplacements que pour les impressions.